



Grandir  
en ville

# Plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant

Rapport d'activité 2015-2020

Ville de Genève

janvier 2022



# Table des matières

Introduction	4
<b>1<sup>re</sup> partie</b>	
<b>Base légale et historique de la démarche</b>	<b>6</b>
1. Rappel : cadre légal, historique et évolution	7
2. Recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU pour la Suisse	9
3. La compétence communale	10
<b>2<sup>e</sup> partie</b>	
<b>Bilan du plan d'actions 2015-2020 pour la promotion des droits de l'enfant</b>	<b>11</b>
Méthodologie	12
Engagement 1 Maintenir et améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants dans la Ville	13
Emplacements de la patrouille scolaire	14
Marches exploratoires	14
Engagement 2 Promouvoir l'égalité et l'intégration de tous les enfants	15
Mise en place d'un coaching parental	15
Projet Bientôt à l'école!	16
Soutien au programme HUMA de Païdos	17
Projet de street-football réalisé par des enfants et course de l'Escalade 2019	18
Développement des Ateliers Découverte et Mobiles	19
Prix P'tits Mômes	20
Projet participatif « Les secrets du musée »	20
Patates inclusives	21
Engagement 3 Promouvoir l'accès à l'information et à la participation pour tous les enfants	22
Page <i>Enfants</i> du Vivre à Genève	22
Poursuite de la campagne de sensibilisation aux écrans	23
Evaluation participative de la pause de midi	24
Création par des enfants de l'identité visuelle de <i>Manège en ville</i>	25
Laser game pour les « Phakzants »	25
<b>3<sup>e</sup> partie</b>	
<b>En parallèle au Plan d'actions</b>	<b>27</b>
La participation des enfants comme nouveau cap de l'action municipale	28
Le label UNICEF <i>Communes amies des enfants</i>	29
Une démarche participative comme point de départ d'une politique de la jeunesse	29
Le projet Engage.ch et Change ta Ville!	30
Soutien d'une démarche participative pour un skatepark à Montbrillant	31
Les subventionnements à l'enfance et à la jeunesse	32
Covid-19, protection des enfants et accompagnement des jeunes	33
Conclusion	35
Glossaire	37

# Introduction

En 2014, la Ville de Genève lançait une vaste réflexion pour réaffirmer le rôle, la place et l'intérêt que la municipalité accorde aux enfants dans la vie et le développement de la Cité, afin de marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Cette même année, paraissait le rapport Les Droits de l'enfant en Ville de Genève, rapport au Conseil administratif<sup>1</sup>. Ce document présentait un inventaire complet et une évaluation des prestations offertes aux enfants de moins de 12 ans à l'aune de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et des Constitutions fédérale et cantonale, et émettait un certain nombre de recommandations citées plus bas.

Par ailleurs, un millier d'enfants de 10 à 12 ans étaient consultés sur la perception qu'ils ont de leurs droits et de leurs obligations<sup>2</sup>.

Sur la base de ces travaux, le Conseil administratif adoptait plusieurs engagements qui se sont concrétisés par un Plan d'actions pluriannuel<sup>3</sup>. Pour compléter les mesures existantes qui doivent être maintenues et renforcées, le Conseil administratif énonçait trois axes prioritaires :

- le maintien et l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des enfants dans la Ville ;
- la promotion de l'égalité – qui est une des clés de l'intégration de tous les enfants à la vie de la Cité ;
- la participation de tous les enfants à la vie de la Cité, qui ne peut être réalisée sans qu'une information adéquate leur soit rendue accessible.

Ce Plan d'actions prenait corps en 39 objectifs et 60 actions.

<sup>1</sup> [https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_5/Publications/2014/Rapport-droits-enfants-ville-Genève.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Publications/2014/Rapport-droits-enfants-ville-Genève.pdf) validé par le Conseil administratif le 17 septembre 2014.

<sup>2</sup> [https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_5/Documents\\_d\\_actualite/2015/droits-enfants-ville-geneve-rapport-consultation-2014.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Documents_d_actualite/2015/droits-enfants-ville-geneve-rapport-consultation-2014.pdf), validée par le Conseil administratif le 22 septembre 2015.

<sup>3</sup> [https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_5/Autres\\_fichiers/2017/Plan-action-pluriannuel-droits-enfant.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Autres_fichiers/2017/Plan-action-pluriannuel-droits-enfant.pdf), validée par le Conseil administratif le 22 septembre 2015.

Une structure de projet transversale était avec :

- un comité de pilotage interdépartemental, responsable de la conduite stratégique du programme;
- un groupe ressource d'experts dans le domaine de l'enfance;
- un groupe de coordination interdépartemental, responsable du suivi de la mise en place du projet de promotion des droits de l'enfant.

Le Conseil administratif décidait d'intégrer l'essentiel de ce Plan d'actions pluriannuel dans la Feuille de route de la législature 2015-2020 et chargeait le comité de pilotage d'un rapport annuel de suivi des objectifs au Conseil.

Le présent document, après les rappels utiles en termes de base légale (Partie I) fait le point sur la mise en œuvre de ce Plan d'actions (Partie II).

À l'heure du bilan, il semblait nécessaire de dépasser le spectre stricto sensu du Plan d'actions. En effet, l'action municipale a été bien au-delà des projets cités dans ce document.

La Ville de Genève a entamé en 2018, une réflexion transversale sur la question de la participation des enfants qui a abouti à la réorientation de l'action municipale. Elle a également engagé un partenariat avec UNICEF Suisse et Liechtenstein qui a abouti, en 2018, à sa labellisation en tant que *Commune amie des enfants*. Elle a ensuite tenu compte des recommandations de l'UNICEF avec un panel d'actions en faveur de la jeunesse, et différents axes, l'inclusion des jeunes dans l'élaboration d'une politique de la jeunesse et l'encouragement à la participation politique notamment.

Enfin, l'administration s'est aussi rapidement adaptée au contexte de pandémie, y compris en ce qui concerne l'action en faveur des enfants et des jeunes.

La Partie III de ce document fait état de ces efforts parallèles.



*1<sup>ère</sup> partie*

# **Base légale et historique de la démarche**

# 1. RAPPEL : CADRE LÉGAL, HISTORIQUE ET ÉVOLUTION

Le rapport Les Droits de l'enfant en Ville de Genève<sup>4</sup>, analysait et explicitait de manière complète l'ancrage légal de la Convention aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Le présent chapitre reprend de manière synthétique les points principaux.

## La Convention

La notion de droits de l'enfant a vu le jour à Genève. En 1924, la Société des Nations votait la Déclaration de Genève, qui reconnaissait certains droits aux enfants.

L'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre 1989, par l'Assemblée générale des Nations Unies marque un tournant majeur, ce traité ayant été ratifié par quasiment tous les États du monde<sup>5</sup>.

La mise en œuvre des droits de l'enfant repose sur quatre principes généraux identifiés en 1991 par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies :

- le principe de non-discrimination (art. 2) ;
- le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et l'exigence de qualité pour toutes les structures les accueillant (art. 3) ;
- le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement (art. 6) ;
- le respect des opinions de l'enfant (art. 12).

S'ajoutent deux éléments essentiels à cette approche globale :

- l'enfant est un être en évolution, il est davantage dépendant lorsque qu'il est petit ; ses liens familiaux et les prérogatives éducatives de ses parents (art. 5) doivent être respectés, sous deux réserves : celle de la capacité croissante de l'enfant à exercer lui-même ses droits et celle des mesures de protection qui peuvent s'imposer ;
- pour assurer la mise en œuvre des droits de l'enfant, un outil essentiel doit être développé, celui de l'accès de l'enfant à la connaissance de ses propres droits (art. 42).

L'alinéa 1 de l'article 12 stipule : *Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.* Il constitue le point d'accroche principal de l'action communale.

<sup>4</sup> [https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_5/Publications/2014/Rapport-droits-enfants-ville-Geneve.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Publications/2014/Rapport-droits-enfants-ville-Geneve.pdf) validé par le Conseil administratif le 17 septembre 2014.

<sup>5</sup> Exception faite des Etats-Unis et de la Somalie qui ont signé mais non ratifié le traité.

## **La Constitution fédérale**

En 1996, l'Assemblée fédérale a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est entrée en vigueur pour notre pays le 26 mars 1997. Depuis, cet accord international fait partie de l'ordre juridique suisse, en vertu des articles 5 al. 4 et 190 de la Constitution fédérale de 1999 :

Art. 11 – Protection des enfants et des jeunes :

1. Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.
2. Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont dotés de discernement.

## **La Constitution genevoise**

La Constitution genevoise du 14 octobre 2012, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, proclame que les droits fondamentaux de l'enfant doivent être respectés :

Art. 23 – Droits de l'enfant :

1. Les droits fondamentaux de l'enfant doivent être respectés.
2. L'intérêt supérieur de l'enfant et son droit d'être entendu sont garantis pour les décisions ou procédures le concernant.
3. L'enfant est protégé contre toute forme de maltraitance, d'exploitation, de déplacement illicite ou de prostitution.
4. Le droit à une allocation de naissance ou d'adoption et à une allocation mensuelle pour chaque enfant est garanti.

## **L'adoption de la Loi sur l'enfance et la jeunesse**

La principale évolution légale concernant les droits de l'enfant, pour le Canton et la Ville de Genève, a consisté en l'adoption, le 1<sup>er</sup> mars 2018, par le Grand Conseil genevois, de la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ 12054)<sup>6</sup>. La LEJ abroge la Loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse qui datait de 1958.

Cette loi poursuit les buts suivants :

- encourager l'intégration et la participation sociale, culturelle, civique et économique des enfants et des jeunes ;
- promouvoir des conditions propres à favoriser la santé des enfants et des jeunes scolarisés au sein des établissements publics, et des enfants au sein des structures d'accueil préscolaire ;
- définir l'offre du département chargé de l'instruction publique pour les enfants et les jeunes ;
- protéger les enfants menacés dans leur intégrité physique et psychique.

<sup>6</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/odj/010412/L12054.pdf>



L'article 10 de la nouvelle loi cantonale consacre expressément le droit à la participation des enfants et des jeunes :

Art. 10 – Participation des enfants et des jeunes :

1. Le canton et les communes élaborent des expériences participatives pour les enfants et les jeunes domiciliés ou résidants sur leur territoire.
2. Des instances participatives pour les enfants et les jeunes scolarisés dans les établissements publics sont mises en place au sein des degrés primaires, secondaires I et II.

La participation devient ainsi un élément important de la politique de l'enfance et de la jeunesse développée tant sur le plan cantonal que municipal. Elle est par ailleurs l'un des piliers principaux du Plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant.

## 2. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DE L'ONU POUR LA SUISSE

La Suisse se classe quatrième des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant le bien-être des enfants. Selon un rapport du Centre Innocenti d'UNICEF de septembre 2020, 82% des filles et garçons de 15 ans ont un degré de satisfaction élevé concernant leur vie. Les données se rapportent à la santé psychique et physique des enfants, à leurs compétences scolaires et sociales et aux conditions-cadres de la société.

Ce rapport montre que la Suisse a fait des progrès dans la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) depuis le dernier examen effectué en janvier 2015. Par exemple, la ratification du 3<sup>e</sup> Protocole de la CIDE a rendu possible les plaintes pour violation des droits de l'enfant, le lancement d'une plateforme nationale sur le placement d'enfants en institution et en famille d'accueil et le projet de loi sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo.

Au sujet du respect de l'opinion de l'enfant, dont la compétence échoit principalement aux cantons et communes (cf. article 10 de la LEJ ci-dessus), le Comité qui veille à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant relève que, dans la pratique, le contenu des droits octroyés par l'article 12 n'a pas encore été saisi dans toute sa portée. Cet article ne se réduit pas à l'audition de l'enfant dans les procédures le concernant, mais englobe plusieurs formes de participation, comme le droit à l'information, à la présence, à la libre formation et expression de son opinion et à la prise en compte de celle-ci et enfin le droit à un.e représentant.e. Estimant nécessaire l'élaboration de stratégies aux niveaux fédéral et cantonal pour mieux faire comprendre la portée de l'article 12, le Centre suisse de compétence pour les droits humains a formulé 28 recommandations destinées principalement aux cantons, mais aussi à la Confédération. Le Conseil fédéral, dans son rapport du 2 septembre 2020<sup>7</sup>, reconnaît

<sup>7</sup> <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/62644.pdf>

que des améliorations sont possibles, principalement au niveau de l'information et de la sensibilisation. Dans la mesure des moyens existants, il continuera donc de soutenir les initiatives cantonales dans ces domaines.

### 3. LA COMPÉTENCE COMMUNALE

Le rapport sur Les Droits de l'enfant en Ville de Genève le mentionnait déjà en 2014 :

*La compétence communale est inexistante dans nombre de domaines touchant aux droits de l'enfant : justice civile, pénale et administrative ; police et sécurité (à l'exception des compétences restreintes de polices municipales), protection de l'enfance, droit du travail, questions migratoires (immigration économique, requérants d'asile), l'école ou l'instruction publique, santé, aide sociale individuelle et assurances sociales, y compris les prestations complémentaires et les subsides de l'assurance-maladie – à l'exception d'aides complémentaires librement octroyées.*

Cependant, les prestations et services que la Ville de Genève doit ou souhaite développer à l'intention de sa population touchent de nombreux droits de l'enfant. Il s'agit, en grande partie, de champs d'action qui fournissent d'importantes prestations à la population. Dans leur quasi-totalité, les compétences exercées par les communes genevoises concernant des droits de l'enfant requièrent des dépenses et investissements collectifs majeurs (écoles, accueil de la petite enfance, animation parascolaire et culturelle, etc.). Les seules exceptions notables touchent l'état civil, garant du droit à une identité, les cimetières, la législation assurant le respect de la dignité humaine jusque dans la mort, et l'acquisition de la nationalité suisse, puisque celle-ci fait aussi l'objet d'une décision prise par le législatif municipal<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> « Droits de l'enfant et pédagogie de l'incertitude », préface du Rapport Les Droits de l'enfant en Ville de Genève, 2014, p. 24.



# **Bilan du Plan d'actions 2015-2020 pour la promotion des droits de l'enfant**

## MÉTHODOLOGIE

Le projet n'étant plus porté par une structure de pilotage transversale, le bilan du Plan d'actions a été rédigé à la faveur d'échanges bilatéraux entre les différents services contributeurs et l'Unité politiques publiques de la direction du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Il ne s'agit pas d'une évaluation, ni d'un audit, mais d'un rapport d'activité qui valorise l'effort de l'ensemble de l'administration pour la réalisation de ce Plan d'actions.

Le Plan d'actions a impliqué un grand nombre de services dans les cinq Départements municipaux, dont la liste figure en annexe du présent document.

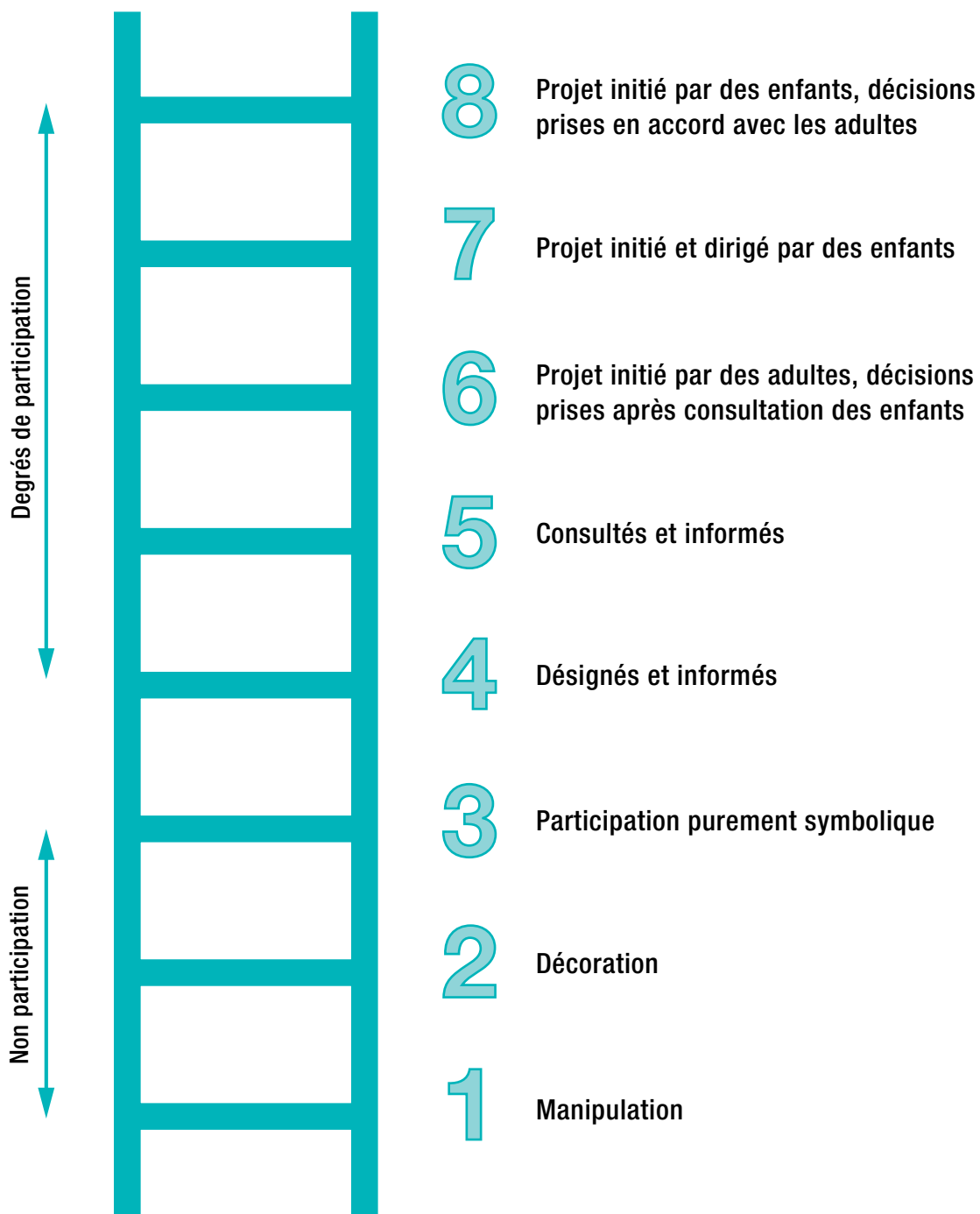
Afin de répertorier les projets, une fiche-bilan a été adressée à chacun des services contributeurs lui demandant de décrire l'action en bref, d'explicitier en quoi cette action constitue une réponse à l'engagement auquel elle est rattachée, le nombre et l'âge des enfants concernés lorsqu'il s'agit d'un projet qui implique des enfants et des jeunes dans sa réalisation et le positionnement de la participation des enfants sur l'échelle de Hart<sup>9</sup>. La notation sur l'échelle de Hart a été laissée à la libre appréciation de chaque service.

Pour rappel, l'échelle de Hart a été utilisée dans le cadre de l'élaboration du recueil de bonnes pratiques Particip'actions<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> A la fin des années 60, le professeur de psychologie Roger Hart a théorisé la participation des enfants sous la forme d'une échelle à huit niveaux. Les trois premiers – manipulation, participation décorative et participation purement symbolique – indiquent des pratiques à bannir, qui ne relèvent pas de la participation. Les suivants représentent différents degrés de participation des enfants, allant crescendo : les enfants sont seulement informés, les enfants sont consultés et informés, le projet est initié par les adultes mais les enfants sont consultés pour les prises de décision, le projet est initié et dirigé par les enfants eux-mêmes, le projet est initié par les enfants et les décisions sont prises en consultation avec les adultes. Cette échelle permet de concevoir une mise en œuvre concrète du droit à la participation et à la place que les enfants occupent dans les projets qui se veulent participatifs.

<sup>10</sup> [https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_5/Documents\\_d\\_actualite/2019/participation-enfants-bonnes-pratiques-brochure-geneve.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Documents_d_actualite/2019/participation-enfants-bonnes-pratiques-brochure-geneve.pdf)

## Echelle de Hart



Afin de faciliter la lecture, seule une ou deux actions par objectif sont mises en avant. Les actions qui ont déjà fait l'objet d'un focus lors du Bilan 2015-2016 du Plan d'actions ne sont pas reprises<sup>11</sup>. L'ensemble des actions citées dans le Plan d'actions, à quelques exceptions près (projets non entamés ou abandonnés), a cependant fait l'objet d'une fiche-bilan qui figure dans l'Annexe du présent document.

<sup>11</sup> [https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_5/Publications/2016/droits-enfant-rapport-2015-16-ville-geneve.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Publications/2016/droits-enfant-rapport-2015-16-ville-geneve.pdf)

# ENGAGEMENT 1 MAINTENIR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET LA SÉCURITÉ DES ENFANTS DANS LA VILLE

## Contexte

Le maintien des services destinés à l'enfant et aux familles, leur amélioration et leur adaptation aux besoins évolutifs des enfants sont essentiels au respect de leurs droits, ainsi qu'à la promotion de la qualité de vie et du plaisir de vivre en toute sécurité.

La Ville considère qu'il faut maintenir le niveau actuel de ses prestations et, dans le cadre des ressources budgétaires disponibles, privilégier les actions qui bénéficient aux enfants et à leurs familles. Dans le cadre des activités, des prestations, des projets et des aménagements publics qu'elle développe ou subventionne, la Ville s'assure que les besoins et les intérêts des enfants sont en permanence pris en considération. Elle écoute et entend les enfants.

## Focus

### Emplacements de la Patrouille scolaire

Le dispositif de la Patrouille scolaire permet aux enfants du territoire municipal de se déplacer entre leur domicile et l'école sans la présence d'un adulte pour les accompagner<sup>12</sup>. Une analyse a été effectuée aux abords de chaque école par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, afin de définir les cheminements les plus utilisés. Ces cheminements ont ensuite été adaptés en fonction des dangers liés à la circulation, notamment les traversées piétonnes. Ces points critiques nécessitent parfois la création d'un nouvel emplacement de la Patrouille scolaire.

Par ailleurs, le Service des écoles a mis en place, fin 2016, une prestation de coaching dispensée par la Patrouille scolaire. Les patrouilleur.euse.s scolaires expliquent aux enfants comment traverser la route sans arrêter la circulation. Cette prestation déployée ponctuellement sur des lieux suscitant des inquiétudes permet de développer l'autonomie des enfants dans l'environnement urbain. D'autres initiatives complètent cette prestation : visites des classes 1P-2P, plan de mobilité scolaire, participation aux instances au sein des écoles, etc. Ce projet est porté par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, en partenariat avec la Brigade d'éducation et de prévention, l'Association Transports et Environnement et les directions d'établissements scolaires.

Tous les élèves scolarisé.e.s en Ville de Genève âgé.e.s de 4 à 12 ans ont été touché.e.s par cette mesure.

### Marches exploratoires

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance organise depuis 2016 des marches avec des enfants de 8 à 12 ans pour qu'ils puissent découvrir leur quartier et l'environnement urbain. Des espaces publics tels que des places de jeux, des parcs ou des préaux ont été visités avec des architectes spécialisés. Les élèves ont ensuite été

<sup>12</sup> <https://www.geneve.ch/fr/themes/structures-accueil-enfance-activites-extrascolaires/securite-chemin-ecole/patrouille-scolaire>

amenés à s'exprimer sur les problématiques qui les touchent, ce qui leur plaît ou non dans ces espaces, ce qu'ils désirent. Les partenaires scolaires et de quartiers ont été informé.e.s des problématiques abordées.

Cette démarche permet aux enfants d'explorer leur quartier différemment. Ils découvrent des éléments nouveaux qui font partie de leur quotidien, des sons, des édifices, des arbres, des espaces inconnus. L'objectif n'est pas forcément de réaliser ce qui est exprimé, mais de faire découvrir aux enfants leur environnement et leur permettre de réfléchir ensemble à leur cadre de vie, puis à l'exprimer. Par ailleurs, les élèves concerné.e.s donnent leurs avis sur certaines thématiques, qui peuvent être repris par les services de la Ville. Les élèves participent donc à l'amélioration de leur cadre de vie par l'expression de leurs préoccupations. Il est à noter que dans le cas des Pâquis, les marches exploratoires ont débouché sur la réalisation d'une petite place de jeux dans un square du quartier.

Ce projet est porté par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, en partenariat avec l'Association Chantier Ouvert et les équipes parascolaires (GIAP) des écoles concernées.

Nombre et âge des enfants concernés : 36 enfants de 8 à 12 ans.

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart : 4. Les enfants sont invités à participer aux marches (pas d'obligation), et peuvent exprimer leurs opinions.

## ENGAGEMENT 2 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET L'INTÉGRATION DE TOUS LES ENFANTS

### **Objectif spécifique 2.1 Soutenir la parentalité et permettre un accès à un niveau de vie suffisant**

Les mesures de soutien et d'appui à la famille sont un moteur fondamental de la promotion des droits des enfants à un niveau de vie suffisant, à l'éducation et à leur intégration dans la société, notamment dans les premières années de vie et de scolarisation.

La Ville s'engage à intensifier ses activités et actions à en faveur des parents afin que ceux-ci puissent exercer complètement leurs rôles, leurs responsabilités et guider leurs enfants dans leur éducation, leur intégration et l'exercice de leurs droits.

Elle ne se substitue pas à la famille mais elle chemine avec elle. La Ville développe un concept de soutien à la parentalité et décline un éventail structuré d'offres destinées aux familles.

### **Focus**

#### **Mise en place d'un coaching parental**

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a soutenu la mise en place, tout d'abord sous la forme d'une phase pilote dans les secteurs 1202 et 1209 (2015) puis étendu à tous les quartiers de la Ville de Genève, d'un coaching parental sous l'appellation *Accueil préventif en milieu familial* (APMF). Depuis sa mise en place, l'APMF

a soutenu 333 familles et 539 enfants. L'accompagnement des familles par des éducateur.trice.s formé.e.s et expérimenté.e.s a permis aux parents de poser des limites, réajuster des dynamiques familiales et de clarifier les rôles des membres de la famille. Cet accompagnement se veut préventif, en amont d'une prise en charge par le Service de protection des mineurs (SPMi). Un accompagnement soutenu et sur une durée relativement longue (3-4 mois par famille) permet d'éviter que des situations se dégradent et que le SPMi entre en matière. Au vu de la demande croissante des familles pour l'APMF, cette prestation s'est avérée très pertinente.

Ce projet est porté par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, en partenariat avec la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ).

Nombre et âge des enfants concernés : 539 enfants jusqu'à 24 ans entre 2015 et 2020.

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart : 4. Les enfants sont informés de l'existence de la prestation et de la demande lorsque les parents commencent une démarche auprès de la FOJ.

### **Objectif spécifique 2.2 Favoriser une égalité d'accès aux prestations éducatives**

Tous les enfants doivent avoir accès, dans des conditions d'égalité, aux prestations publiques offertes dans les domaines préscolaire, parascolaire et périscolaire. Ces prestations doivent être de qualité et conformes aux normes en vigueur.

La Ville poursuit le développement des structures et prestations – municipales et subventionnées – d'accueil préscolaire, parascolaire et périscolaire afin que tous les enfants puissent y accéder, en complément à l'éducation et aux soins donnés par les parents. La Ville s'assure également de la qualité de ces prestations et de leur conformité aux normes d'encadrement et de sécurité en vigueur. Elle veille à ce que tous les enfants aient des chances égales d'accès aux structures d'accueil extrafamiliales et à ce que tous les enfants puissent tirer un bénéfice optimal des prestations qu'elles offrent.

### **Focus**

#### **Bientôt à l'école!**

L'objectif du projet *Bientôt à l'école!* est de faciliter l'intégration à l'école des enfants de familles peu familières avec le mode de fonctionnement et les cadres de références de l'école. Ce projet propose aux parents une série d'ateliers d'informations sur les différents aspects de l'école ainsi que du soutien à la parentalité, avec l'intervention de différent.e.s acteur.trice.s de l'école. Pendant que les parents suivent les ateliers, les enfants qui ne fréquentent aucune structure d'accueil collectif, sont accueillis par des professionnel.le.s de la petite enfance, afin de développer leur socialisation et leur autonomie, pour une première rentrée scolaire en douceur.

Cette action répond au principe d'égalité des chances. Le passage entre la période préscolaire et la scolarité obligatoire constitue un moment particulier pour tous les enfants. Certains facteurs sociaux, économiques et/ou culturels peuvent complexifier cette phase de transition, notamment pour les familles issues de la migration. Les recherches montrent que cette situation entraîne une inégalité des chances entre les enfants pour la réussite de leur scolarité. Il est donc important d'ouvrir les portes de



l'école aux familles pour favoriser l'arrivée de l'enfant à l'école en privilégiant le dialogue et en développant les connaissances du système scolaire suisse.

Cette action permet de porter une attention transversale sur une phase de transition dans le parcours de vie de l'enfant. Elle encourage donc un regard global sur le développement de l'enfant.

Ce projet est porté par le Service de la petite enfance, en partenariat avec le Bureau de l'Intégration des étrangers.

Nombre et âge des enfants concernés: le projet s'est conceptualisé durant la législature 2015-2020; l'année 2021 est une année test pour ce projet, qui se réalise dans deux établissements scolaires: Hugo-de-Senger et Allobroges. Pour ces établissements, 10 familles sont concernées, soit sept enfants, entre 8 mois et 8 ans. Le même projet est mis en place en parallèle dans les établissements scolaires de Sécheron et de Chandieu, porté par l'Hospice Général et soutenu par le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le Service de la petite enfance.

### **Objectif spécifique 2.3 Lutter contre la grande précarité**

Tout enfant doit voir ses besoins matériels et éducatifs fondamentaux pris en charge. Consciente que les tâches de protection de l'enfance, d'hébergement et de scolarisation des enfants en grande précarité relèvent de la compétence du Canton, la Ville collabore et recherche la coordination avec les institutions et services cantonaux, mais aussi avec les autres communes urbaines du canton. Le but est de parvenir à une protection optimale de tous les enfants, ce qui requiert et la mise en commun de moyens suffisants.

### **Focus**

#### **Soutien au programme HUMA de Païdos**

Au début des années 2000, la Ville de Genève a mis en place un hébergement d'urgence pour les populations sans abri et en grande précarité à Genève. Depuis 2017, des familles et des mineur.e.s non accompagné.e.s ne relevant pas de l'asile ont été hébergé.e.s par l'Armée du Salut dans des lieux plus adaptés, leur offrant une attention et une protection spécifiques.

En 2018, le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté une ligne budgétaire de CHF 1'800'000.- et une augmentation de CHF 500'000.- qui a été transférée à l'association Païdos pour la reprise de la prestation portée jusque là par l'Armée du Salut. L'association Païdos a proposé de prendre en charge un projet d'hébergement d'urgence à l'année, avec des prestations en termes de soutien psychologique, pédagogique, social et éducatif indispensables au développement de l'enfant et de l'adolescent.

En mai 2019, l'association Païdos a ouvert un nouvel hébergement d'urgence pour mineur.e.s accompagné.e.s sans abri (HUMA) dans une maison mise à disposition par le Canton, à l'avenue de la Roseraie. Depuis octobre 2019, HUMA est installé dans des appartements loués à la Fondation HBM Emile Dupont à Châtelaine. CHF 770'000.- ont été versés par la Ville de Genève, permettant l'accueil de 68 personnes, dont 36 adultes et 32 enfants.

En 2020, l'augmentation de la subvention allouée par la Ville de Genève (CHF 985'000.–) a permis de développer la capacité d'accueil et le nombre de personnes, soit 45 personnes, dont 50% sont des enfants. Au total, 205 personnes dont 105 enfants ont été hébergés au foyer de l'HUMA en 2020. Parmi ces enfants, 50% avaient moins de 6 ans et près de 50% des familles étaient monoparentales.

L'effort important de la Ville de Genève en matière de subventionnement permet à des familles en situation de grande précarité de bénéficier d'une mise à l'abri 7j/7, et de 24h/24. Ces familles ont la possibilité de dépister des problèmes physiques, psychiques et sociaux. Elles bénéficient de services d'orientation vers des prestations scolaires, médicales, éducatives et sociales, d'aide à la parentalité et enfin d'aide à la sortie du dispositif d'urgence.

#### **Objectif spécifique 2.4 Faciliter l'accès au jeu, aux loisirs et au sport pour tous les enfants**

Tout enfant doit pouvoir accéder au jeu, aux loisirs et au sport.

La Ville s'engage à répondre aux besoins de jeu, d'action, d'interaction et de mouvement des enfants, qui sont des facteurs de promotion de la santé et d'inclusion sociale, en offrant les ressources et équipements municipaux et subventionnés nécessaires.

La Ville adapte le développement des infrastructures et des activités sportives – municipales et subventionnées – aux besoins divers et évolutifs des enfants. En particulier, elle garantit que tous les enfants aient des chances égales d'accès à ces infrastructures et à ces activités.

#### **Focus**

Le Service des sports et ses partenaires (écoles de sport) prennent généralement en compte l'avis des enfants dans l'élaboration des cours et de certaines manifestations.

#### **Projet de street-football réalisé par des enfants et course de l'Escalade 2019**

Dans le cadre du plan d'actions du Service des sports à horizon 2020, la Ville propose un concept d'encouragement aux activités sportives pour le jeune public organisé de façon participative par les enfants. Deux manifestations du Service des sports ont répondu à cet objectif: Urbansport 2019 et la Course de l'Escalade des 30 ans de la Convention des droits de l'enfant.

Pour Urbansport 2019, le Service a mandaté des chefs des pôles street-workout et street-football afin de construire un projet mis en pratique par des enfants. L'avancée du projet s'est faite sous le contrôle du Service des sports et le projet de street-football a reçu le prix Particip'actions de la Ville de Genève.

Pour l'édition 2019 de l'Escalade, le Service a confié à une classe incluant une personne à déficience visuelle l'organisation d'une course-relais spéciale Convention internationale des droits de l'enfant. L'aspect technique a été pris en charge par le Service des sports et le projet a également reçu le prix Particip'actions.

Urbansports 2019 a été mené par le Service des sports en partenariat avec street-foot Challenge, l'association cantonale genevoise de street-workout & calisthenics et l'UNICEF.

La course-relais de l'Escalade 2019 relative à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a été menée par le Service des sports, en partenariat avec le Département de l'instruction publique et une classe de l'école des Franchises, le Centre d'appui à l'intégration pour des élèves déficients visuels (CADV), l'association Vision Positive (VP), le Comité d'organisation de la course de l'Escalade et l'UNICEF.

Nombre et âges des enfants concernés: Urbansport – street-football (2 enfants de 13 et 14 ans) – street-workout (12 enfants de 10 à 17 ans), Escalade (35 enfants de 9 à 11 ans).

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart:

- street-workout: autogestion (entière responsabilité du projet): 7, le projet initié et dirigé par des enfants.
- street foot-ball: coréalisation (part active à la réalisation de l'activité): 6, le projet initié par des adultes, décisions prises en consultation avec les enfants.
- course de l'Escalade: 7, projet initié et dirigé par les enfants.

Environ 1'600 enfants ont été impactés par ces deux manifestations.

### **Objectif spécifique 2.5 Garantir l'accès aux activités culturelles et artistiques pour tous les enfants**

Tout enfant doit pouvoir accéder à des activités culturelles et artistiques indépendamment de son âge, de son milieu économique ou socioculturel, de son handicap ou de ses besoins éducatifs particuliers.

La Ville s'engage à ce qu'une partie de l'offre artistique et culturelle, qu'elle élabore elle-même, ou qui est produite par des institutions qu'elle subventionne, soit dédiée aux enfants et à ce que la culture et les arts leur soient aussi rendus accessibles dans leurs lieux de vie (culture hors murs).

Dans le cadre de certaines des activités culturelles et artistiques qu'elle déploie ou subventionne, la Ville s'assure que, sous une forme ou sous une autre, la population enfantine soit associée.

### **Focus**

#### **Développement des Ateliers Découverte et Mobiles**

Les Ateliers Découverte et les Ateliers Mobiles permettent aux enfants scolarisés dans un grand nombre d'écoles de la Ville de Genève de pratiquer gratuitement des activités sportives, culturelles, scientifiques, créatrices, ou en lien avec le développement durable, durant le temps parascolaire (16h-18h). Les Ateliers Découverte sont proposés aux élèves de 2P à 8P au sein de nombreuses écoles. Les Ateliers Mobiles permettent à ces enfants de s'initier à des activités artistiques, scientifiques, ou en lien avec le développement durable pendant l'accueil parascolaire. Il leur est ainsi proposé d'observer la nature dans leur école, de découvrir les sciences sous une forme ludique, de s'initier à la danse ou encore à la musique.

Le temps parascolaire est un moment particulièrement propice pour toucher toutes les couches de la population. L'excellente collaboration entre la Ville, le Groupement inter-

communal pour l'animation parascolaire et 50 associations prestataires permet d'offrir aux enfants, un accès gratuit et de qualité à des activités.

Ce projet est porté par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, en partenariat avec le GIAP.

Nombre et âge des enfants concernés: en 2020, 3'000 places d'ateliers ont été proposées dans 45 écoles aux enfants de 5 à 12 ans.

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart: 4-5 (désigné.e.s et informé.e.s; consulté.e.s et informé.e.s). Les enfants expriment leur avis sur les ateliers auxquels ils veulent s'inscrire. Dans certaines écoles, ils sont également consultés pour la construction du programme d'activités pour l'année suivante.

### **Prix P'tits Mômes**

Créé en 2006 par les Bibliothèques municipales et organisé en collaboration avec le Service de la petite enfance, le Prix P'tits Mômes (PPM) est l'un des rares prix littéraires décerné par des enfants de 2 à 4 ans. La sélection porte sur quatre ouvrages récents diffusés dans les crèches, les jardins d'enfants et les bibliothèques de la Ville de Genève. Plus de 2'000 enfants participent annuellement à ce prix attribué au mois de mai lors d'une cérémonie et d'un spectacle leur permettant de rencontrer le.la lauréat.e. Cette manifestation offre au jeune public l'opportunité d'aborder les livres de manière originale et de développer leur sens critique.

Avec le PPM, tout enfant peut accéder à la culture gratuitement et de façon totalement inclusive. La participation directe des enfants à ce prix leur permet de devenir des acteur.trice.s à part entière, de se positionner, de faire un choix pour ensuite voter pour la première fois de leur vie.

Nombre et âge des enfants concernés: 2'000 enfants entre 2 et 4 ans.

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart: 6. Le projet est initié par des adultes et les décisions sont prises en consultation avec les enfants.

### **Projet participatif Les secrets du musée<sup>13</sup>**

Les modules visibles dans le parcours permanent du Musée d'art et d'histoire (MAH) sont le fruit d'un travail mené en collaboration avec des élèves de 4<sup>e</sup> année du Centre de formation professionnelle en art (CFPA). Accueilli.e.s au MAH par des médiateur.trice.s culturel.le.s pour découvrir le fonctionnement d'un musée, les élèves ont également participé à plusieurs afterworks en tant qu'observateur.trice.s. Des élèves ont ensuite été convié.e.s à une nouvelle visite, soit un parcours de quinze œuvres comportant une face cachée, cette fois dans le cadre de la préparation de la *Nuit des musées* 2019 sur le thème du secret.

<sup>13</sup> <http://blog.mahgeneve.ch/mah-et-cfpa-un-partenariat-concret/>

Le mandat donné à chaque élève était de créer un dispositif scénographique événementiel grâce auquel le visiteur était invité à observer l'une de ces quinze œuvres sous un angle différent ou d'un œil nouveau, de manière à dévoiler, à pointer ou à questionner son secret.

Le défi a ensuite été de réaliser en un temps record une sélection de quatre projets (sur les dix prototypes), dans le but de les présenter au public lors de la *Nuit des musées*.

En développant un partenariat avec le CFPA, le MAH donne aux élèves la possibilité de travailler sur un projet concret pour leur Certificat fédéral de capacité (CFC), de se confronter à une réalité professionnelle, d'en comprendre les enjeux, de défendre leurs idées auprès d'un client, de les adapter aux contraintes des lieux, d'accepter que leur projet ne soit pas retenu et, enfin, de vivre la rencontre d'une partie de leurs réalisations avec le public. Le musée sort lui aussi enrichi par cet échange. D'une part, il est en mesure d'offrir aux visiteurs une expérience interactive imaginée par des non-professionnel.le.s et d'attirer de nouvelles personnes entre ses murs. D'autre part, la démarche contribue à construire un lieu public ouvert à toutes et à tous, qui se réinvente, tente des expériences pédagogiques, propose au public de se réapproprier les collections et interagit avec la population la plus large qui soit.

Nombre et âge des enfants concernés : onze étudiant.e.s de 17 et 18 ans.

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart : 6. Le projet est initié par des adultes et les décisions sont prises en consultation avec les jeunes.

### **Patates inclusives**

Dans toute situation de médiation avec le jeune public, l'équipe du MAH adopte l'approche suivante :

- tenir compte des capacités des enfants;
- avoir une attitude de facilitateur;
- intégrer différents modes d'expression de l'enfant (dessin, mime, etc. en plus de l'expression verbale);
- tenir compte du temps de concentration, d'attention.

C'est également le cas avec le programme des *Vacances qui donnent la patate!* Chaque année à l'automne, le MAH consacre la semaine de vacances scolaires aux familles. Des activités gratuites à destination des enfants accompagnés d'un adulte – présentation d'œuvres, spectacles, démonstrations, activités participatives... – s'égrènent autour d'un thème pour partir à la découverte, aussi sérieuse sur le fond que joyeuse sur la forme, des collections. Les matinées sont consacrées aux tout-petits (3 à 5 ans), tandis que les après-midi sont destinés aux enfants de 6 à 12 ans.

L'édition 2019 s'est construite avec une attention particulière à la question de l'inclusion, en écho à la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant. Le programme a été conçu de façon à ce qu'aucun enfant, ni aucun adulte, ne soit exclu. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'obtention par le MAH du label *culture inclusive* délivré par Pro Infirmis, distinguant les institutions qui mènent une politique d'accessibilité universelle. Concrètement, des spectacles bilingues français-langue des signes (LSF) et en audiodescription, des visites descriptives

et tactiles des dispositifs de spectacles, des visites sensorielles, des visites en français facile à lire et à comprendre (FALC), des Cafés des signes ou encore une grande fresque participative ont été proposés<sup>14</sup>.

Ce projet est porté par le MAH, en partenariat avec Pro Infirmis.

Nombre des enfants concernés: environ 3'000 enfants.

## ENGAGEMENT 3: PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION POUR TOUS LES ENFANTS

### Objectif spécifique 3.1 Offrir un accès à l'information pour tous les enfants

La Ville s'engage à ce qu'une partie de l'information municipale soit destinée aux enfants et tienne compte de leurs champs d'intérêts et de leurs capacités cognitives. Cette information doit concerner tous les champs d'activités de la Ville.

### Focus

#### Page *Enfants* du Vivre à Genève

Le bilan 2015-2016 du Plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant annonçait la création, de la page *Enfants* du Vivre à Genève. Le comité de rédaction avait pour ambition d'attirer directement l'attention du jeune lectorat, sans passer par la médiation de l'adulte. La page *Enfants* du Vivre à Genève est produite par le comité de rédaction du Magazine; les textes sont rédigés par des professionnel.le.s dans les différents Départements municipaux. A noter, la page *Enfants* du Vivre à Genève n° 73 (février-mai 2018 a été entièrement rédigée par des enfants).

Depuis 2016, ce sont donc 21 pages *Enfants* qui ont été réalisées, avec des thématiques aussi variées que

- la présentation du Pavillon La Buissonnière<sup>15</sup>, pour l'édition de mars à juin 2021.
- un focus sur le Droit à la santé<sup>16</sup>, pour l'édition décembre 2020-février 2021.
- un quizz sur les arbres à Genève<sup>17</sup>, pour l'édition octobre-novembre 2020.
- comment faire un mandala naturel, pour l'édition mars-juin 2020, par ailleurs consacrée à la nature et aux enfants<sup>18</sup>.

Le magazine est imprimé en 115'000 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville.

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart: 4. Les enfants sont informés.

<sup>14</sup> <http://blog.mahgeneve.ch/des-patates-pour-tous/>

<sup>15</sup> <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-02/vivre-geneve-magazine-85.pdf>, p. 27

<sup>16</sup> <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2020-12/vivre-geneve-magazine-84.pdf>, p. 29

<sup>17</sup> <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2020-09/vivre-geneve-magazine-83.pdf>, p. 23

<sup>18</sup> <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/magazine-vivre-geneve/vivre-geneve-44>

### **Objectif spécifique 3.2 Faciliter l'accès aux technologies de la communication et protéger la vie privée de tous les enfants**

La Ville s'engage à intégrer des facilités d'accès aux médias, images et technologies de l'information et de la communication dans les lieux culturels et socioculturels municipaux et subventionnés.

Parallèlement, et dans les limites de ses compétences, elle informe et sensibilise les professionnel.le.s, les parents et les enfants au droit à la vie privée, à la confidentialité et à la protection des données personnelles de chaque enfant.

La Ville s'efforce de garantir à la fois des chances d'accès égales aux technologies de l'information et de la communication, et une prise de conscience des dangers liés à l'usage abusif de ces technologies.

Elle continue son effort de formation des usager.ère.s, et en particulier des enfants, à l'utilisation des nouvelles technologies.

#### **Focus**

##### **Poursuite de la campagne de sensibilisation aux écrans**

La Ville, par le biais du Service de la petite enfance (SDPE), a souhaité sensibiliser les moins de 4 ans et les adultes qui sont en relation avec eux à l'utilisation des écrans. L'Unité Vie Associative a soutenu l'association *Action Innocence* pour un montant de CHF 60'000.– pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 décembre 2017, pour la réalisation du projet *Si petits et si connectés* sur 3 livrets, *Le dimanche de Louis, Christophe et l'écran magique*, *Viens Kenza* ainsi qu'un guide pour les parents. A travers des histoires illustrées, toute simples, il est expliqué aux enfants que les écrans ne doivent pas les empêcher de jouer ou de courir, ni d'interagir avec leur entourage.

Le guide s'adresse aux adultes et les interpelle sur une utilisation saine des écrans. Il accompagne les albums pour enfants.

Enfin, pour compléter le dispositif, le SDPE et *Action Innocence* ont organisé, en 2017, des sessions de formation pour les professionnel.le.s des institutions de la petite enfance.

### **Objectif spécifique 3.3 Promouvoir l'écoute et la participation des enfants**

L'écoute et la participation des enfants sont les clés de l'intégration de tous les enfants à la vie de la Cité. Elles constituent l'outil principal de la concertation avec la population enfantine, telle que l'exige la Constitution genevoise.

La Ville reconnaît que les enfants, individuellement ou en groupe, représentent une force de proposition lorsqu'ils discutent et expriment des souhaits relatifs à leur environnement immédiat ou à la Cité dans son ensemble.

La Ville s'engage à promouvoir et, au besoin, à institutionnaliser des procédures d'écoute et de participation des enfants, tant au sein des institutions politiques que de son administration et des organismes qu'elle subventionne.

Elle met en place des procédures et assure la formation adéquate du personnel de l'administration municipale et des organismes subventionnés afin que les enfants puissent être informés et entendus d'une manière conforme à leurs droits.

## Focus

### **Evaluation participative de la pause de midi**

En Ville de Genève, près de 6'000 enfants fréquentent chaque jour le parascolaire pour la pause de midi, soit un élève sur deux à l'école primaire. Cette fréquentation augmente chaque année de près de 6%, ce qui soumet le dispositif à forte pression (locaux, personnel...). Un crédit d'étude de 2,8 millions de francs a été voté par le Conseil municipal pour la rénovation des infrastructures de restauration collective.

Afin d'adapter au mieux la prestation, le Service des écoles et des institutions pour l'enfance a mandaté la Haute école pédagogique (HEP) du canton de Vaud pour dresser un état de la situation en collaboration avec toutes les actrices et tous les acteurs impliqué.e.s. L'enquête de la HEP a donné la parole à 730 enfants, âgés de 4 à 13 ans, fréquentant 13 lieux d'accueil dans tous les quartiers de la Ville. Cette démarche originale a combiné plusieurs méthodes, telles que des questionnaires, des ateliers et des observations. Ces résultats ont été partagés lors d'un Forum réunissant le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et les 13 associations de cuisines et de restaurants scolaires.

L'étude a montré que les enfants apprécient de partager la pause de midi avec leurs camarades, pour discuter et s'adonner à des jeux à l'extérieur. Un.e écolier.ère sur quatre juge le repas servi souvent bon. Mais ce plaisir est parfois gâché par les conditions concrètes de ce moment, bruit et temps d'activité libre trop limité. Le temps de midi est souvent synonyme de stress, surtout pour les plus jeunes qui plébiscitent un véritable moment de pause dans leur journée d'écolier.

Afin d'améliorer ces conditions et pour faire face à la forte croissance de la fréquentation des lieux d'accueil parascolaires, les chercheur.euse.s de la HEP proposent des pistes d'amélioration :

- explorer des pratiques pédagogiques innovantes ;
- élargir le regard à une expérience globale du repas, au-delà du contenu de l'assiette ;
- reconsidérer l'adéquation entre les besoins et les ressources à disposition sur les plans technique, logistique et socio-éducatif.

La Ville de Genève prépare, avec tous les partenaires impliqué.e.s, une feuille de route pour tenir compte au maximum des suggestions des enfants, en prenant en compte les multiples contraintes du secteur.

Ce projet est mené par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, en partenariat avec la HEP-Vaud, le GIAP et les associations de restaurants scolaires.

Nombre et âge des enfants concernés : 730 enfants, âgés de 4 à 13 ans, fréquentant 13 lieux d'accueil dans tous les quartiers de la Ville, ont participé au projet.

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart : 5. Les enfants sont consultés et informés.



### **Création par des enfants de l'identité visuelle de *Manège en Ville***

Depuis l'automne 2021, une halte-jeux, un espace enfants-parents, un restaurant scolaire, une ludothèque et une Maison de quartier accueillent les enfants de la Vieille Ville, leurs parents et leur famille dans le bâtiment rénové de l'Ancien Manège, baptisé *Manège en Ville*. Plusieurs espaces mutualisés accueillent d'ailleurs des activités variées qui constituent des lieux de partage destinés à une population intergénérationnelle.

Une cinquantaine d'enfants âgés de 4 à 15 ans du quartier de la Vieille Ville a participé à la création du logo de *Manège en Ville* : plusieurs ateliers participatifs (découpage, coloriage, recherche de nom et modelage) ont été organisés par Chantier Ouvert. Les créations des enfants, réunies en un catalogue d'idées, ont permis de tracer les contours de l'identité visuelle du bâtiment.

Le projet est piloté par l'Unité politiques publiques du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, en partenariat avec Chantier Ouvert, la direction du Patrimoine bâti, la Maison de quartier Chausse-Coq, la ludothèque Centre et Vieille-Ville, l'Association des restaurants scolaires de Cité-Rive, la Madeleine des enfants et le cabinet d'architectes ESTAR.

Nombre et âge des enfants concernés : 50 enfants de 4 à 15 ans.

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart : 5. Les enfants sont consultés et informés.

#### **Objectif spécifique 3.4 Promouvoir l'exercice du droit de pétition des enfants**

Le droit de pétition, garanti par la Constitution fédérale et la Constitution cantonale, doit pouvoir être exercé par les enfants qui souhaitent s'adresser directement aux autorités municipales.

La Ville s'engage à promouvoir l'exercice du droit de pétition des enfants dès l'âge de 8 ans, dans des conditions analogues à celles applicables au droit de pétition des adultes. En amont de l'exercice de ce droit, elle donne aux enfants les moyens de connaître le fonctionnement des autorités et des services de l'administration et de les contacter.

La Ville met en place une procédure et assure la formation adéquate de ses collaboratrices et collaborateurs afin que les questions et pétitions que les enfants adressent à l'administration et aux autorités soient traitées avec une attention égale à celle accordée aux démarches des adultes.

### **Focus**

#### **Laser game pour les «Phakzants»**

Le 10 novembre 2017, un atelier philosophique a eu lieu à l'école de Peschier lors d'une pause de midi avec des animatrices et des animateurs du GIAP. Le droit de participer était le sujet évoqué. L'article publié dans le Vivre à Genève n° 73 a été rédigé par les enfants eux-mêmes, sur cette thématique. Le groupe a dû voter pour une photo parmi

plusieurs proposées et expliquer son choix. Suite à cette discussion, les enfants ont décidé d'utiliser leur droit de pétition. Ils ont créé un groupe appelé les «Phakzants» et ont rédigé une pétition pour la création d'un laser game dans le préau de leur établissement scolaire<sup>19</sup> qui a été envoyée au Conseil Municipal. Les enfants ont alors été reçus par la Commission des pétitions pour défendre leur projet. La Commission des pétitions a refusé le projet le 24 juin 2019. Ce préavis a été suivi par un vote négatif en plénière le 13 novembre 2019. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a ensuite rencontré les enfants pour travailler avec eux sur des pistes alternatives.

Le projet est porté par la direction du Département de la cohésion sociale et de la solidarité et le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Nombre et âge des enfants concernés: 122 élèves de 4 à 8P de l'école de Peschier.

Niveau d'implication dans l'échelle de Hart: 8. Initié par les enfants, les décisions sont prises en accord avec les adultes.

<sup>19</sup>Il s'agit de la P-386 du 5 juin 2018: «Pour la création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier». [https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx\\_displaycontroller\[tx\\_vgecm\\_objets\]=6649](https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=5712&tx_displaycontroller[tx_vgecm_objets]=6649)



## **En parallèle au Plan d'actions**

## LA PARTICIPATION DES ENFANTS COMME NOUVEAU CAP DE L'ACTION MUNICIPALE

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse (LEJ, J 6 01) le 19 mai 2018 a posé un nouveau cadre pour la promotion des droits de l'enfant en Ville de Genève. Ainsi, le 23 janvier 2019, le Conseil administratif a désigné la participation des enfants comme cap principal de son action en faveur des droits de l'enfant.

La participation était le thème sur lequel la Ville avait choisi de travailler dans le cadre de la journée organisée le 15 mai 2018 à laquelle ont participé des représent.e.s du Canton, de la Ville, des associations et des entités parapubliques. Ce colloque a permis de dégager trois principaux axes de travail :

- la rédaction d'un cadre de référence partagé sur la participation ;
- l'élaboration d'une formation sur le droit à la participation ;
- la création de modèles de dispositifs de participation à l'école et dans la Cité.

La Ville a ensuite concentré son effort sur la participation au 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, pour laquelle elle a collaboré avec l'Association 30 ans de droits de l'enfant, notamment via [childrightshub.org](http://childrightshub.org), plateforme numérique vouée à rassembler les acteur.trice.s engagé.e.s pour la promotion et la protection des droits de l'enfant.

Un appel à contribution a ainsi été lancé début 2019 qui a permis de réaliser un recueil de bonnes pratiques en matière de participation des enfants sur le territoire municipal<sup>20</sup>. Cinq jurys d'enfants et de jeunes âgés de 2 à 18 ans ont décerné, le 19 novembre 2019, un prix symbolique à des projets menés à Genève. La cérémonie s'est déroulée en présence des divers porteur.euse.s du projet.

Afin de promouvoir la participation des enfants, la Ville a également lancé en novembre 2019 une campagne de sensibilisation à la participation à l'attention des enfants intitulée *Jamais trop petit pour donner son avis*. La ligne graphique de cette campagne a été créée à partir de dessins d'enfants, en partenariat avec Ma Jeunesse Suisse Romande et Terre des Hommes Suisse. Parallèlement, une action de sensibilisation à la participation s'est déroulée à proximité des Transi'CAB, des cabines téléphoniques transformées en lieux d'information sur les droits de l'enfant. Terre des Hommes Suisse a organisé les animations et assuré des permanences<sup>21</sup>.

Enfin, la Ville a publié une brochure spécifiquement consacrée à cette notion de participation. Elle a été distribuée à tous les enfants de 10 à 12 ans de la Ville (6,7 et 8P), et accompagnée d'une nouvelle version de la Convention, en format de poche, réalisée par UNICEF Suisse<sup>22</sup>.

<sup>20</sup><https://www.geneve.ch/fr/actualites/cinq-jurys-enfants-jeunes-decernement-prix-participaion>

<sup>21</sup><https://www.geneve.ch/fr/themes/structures-accueil-enfance-activites-extrascolaires/droits-enfant-lieux/anniversaire-convention-internationale-droits-enfant>

<sup>22</sup>[https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_5/Documents\\_d\\_actualite/2019/droit-participation-explique-enfants-10-12ans-brochure-geneve.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Documents_d_actualite/2019/droit-participation-explique-enfants-10-12ans-brochure-geneve.pdf)

### **Le label UNICEF *Communes amies des enfants***

L'initiative *Commune amie des enfants* de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein récompense les villes qui adaptent le cadre de vie urbain aux enfants. Cet effort se manifeste dans divers domaines tels que, l'école, l'accueil extra-familial, la protection de l'enfance et de la jeunesse, la santé et les loisirs, la vie politique, ainsi que l'environnement et l'habitat. Cette certification demande aux communes d'établir un état des lieux quant au contexte de vie des enfants, des contacts entre les différents groupes, des possibilités de promotion, et des liens plus étroits avec les autres communes certifiées.

Le processus visant à obtenir le label *Commune amie des enfants* comprend plusieurs étapes: l'état des lieux de la situation, un atelier avec des enfants et des jeunes, un Plan d'actions et la journée d'évaluation. Quatre dimensions sont évaluées:

- la participation;
- l'information;
- les structures;
- les résultats.

Pour la Ville de Genève, les trois premières étapes pré-existaient à la démarche d'obtention du label.

La journée d'évaluation s'est tenue le 18 avril 2018. Le label Unicef a été décerné à la Ville de Genève le 27 septembre 2018.

La manière dont les critères de l'initiative *Commune amie des enfants* sont satisfaits a été jugée exemplaire par l'UNICEF. Le rapport d'évaluation souligne un engagement remarquable en faveur des droits de l'enfant dans les différents services administratifs. Il souligne toutefois que celui-ci pourrait être encore plus systématique et gagner en visibilité.

Le jury recommande de continuer de développer et d'ancrer la vision de la Ville concernant l'adaptation aux enfants et le respect de la Convention des droits de l'enfant, d'informer le grand public de manière accessible à toutes et tous et de donner de la visibilité à la démarche.

UNICEF Suisse et Liechtenstein recommande enfin à la Ville de Genève de mettre en place une réflexion et un processus identique à celui du Plan d'actions 2015-2020 mais pour la tranche d'âges des 12-18 ans.

### **Une démarche participative comme point de départ d'une politique de la jeunesse**

Soucieuse d'écouter la parole des jeunes, en préalable à toute démarche d'élaboration de politique publique de la jeunesse, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité a mandaté une enquête sur les 15-25 ans menée en 2018. Une centaine de jeunes issus de divers milieux ont été consultés, ainsi que divers spécialistes, des services sociaux genevois et de leurs homologues de Meyrin, d'Annemasse et de Lausanne.

Treize enjeux majeurs ont été identifiés, présentés le 24 janvier 2020 lors de la soirée Occupe le Faubourg! organisée par le Service de la jeunesse et une dizaine d'associations et de collectifs.

Le Service de la jeunesse travaille actuellement à la conceptualisation d'une politique de la jeunesse, construite notamment à partir de ces recommandations.

### **Le projet Engage.ch et Change ta Ville!**

Sous le titre Engage.ch, la Fédération Suisse du Parlement des Jeunes (FSPJ) encourage la participation politique des jeunes.

La démarche Engage.ch est un processus complet qui permet à une commune d'aborder la thématique de la participation des jeunes de façon durable et ciblée.

Elle se déroule en trois phases, sur une durée totale d'environ une année:

Phase 1 : mise en route du processus par la rencontre entre les différents partenaires et création d'un groupe de suivi.

Phase 2 : lancement d'une campagne d'appel à idées auprès du public de 15 à 25 ans. Les propositions sont récoltées sur la plateforme «engage.ch» et sont ensuite réparties par thématiques. Un événement de clôture de la campagne permet de présenter les différentes idées parmi lesquelles le groupe de suivi identifie celles qui seront soutenues dans la suite du processus.

Phase 3 : avec le soutien du groupe de suivi, organisé en commissions thématiques, mise en application des idées; le groupe appuie également la conception et la réalisation d'une structure pérenne de participation des jeunes, à l'échelle de la Ville.

La Ville de Genève est la première ville d'importance à participer à cette plateforme. Le processus est piloté par le Service de la jeunesse, en collaboration étroite avec la FSPJ et le Parlement des Jeunes Genevois.

Pour la réalisation de la phase 1, le Service de la jeunesse a constitué un groupe de suivi représentatif des intérêts des jeunes. Il s'agit d'une délégation comprise entre 20 et 25 membres réguliers. Ce groupe est le garant de la démarche vis-à-vis des jeunes de 15 à 25 ans, mais également des représentant.e.s institutionnel.le.s et politiques. Ce groupe définit les thématiques et la portée de la campagne durant la deuxième phase, puis sélectionne les idées retenues. Il joue un rôle déterminant dans l'organisation de la structure de participation pour que celle-ci puisse être envisagée de manière pérenne.

Le projet genevois s'intitule Change ta Ville! Il s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans, élargissant ainsi la tranche d'âge des jeunes auxquels le Service de la jeunesse s'adresse, après le manque de propositions auprès des 12-15 ans.

Les jeunes avaient du 1<sup>er</sup> février au 18 avril 2021 pour partager leurs idées sur la plateforme. Change ta Ville! a été un succès avec 101 idées déposées qui ont touché des thématiques variées :

- environnement (écologie);
- environnement (recyclage);
- sports, loisirs et culture;
- social et éducation;
- mobilité et divers.

Pour la sélection des idées, les jeunes se sont retrouvé.e.s en compagnie d'une Conseillère municipale, de représentant-e-s de plusieurs services municipaux, et de responsables des parlements des jeunes.

Une présentation des projets a eu lieu le 4 mai 2021 à la salle communale de Plainpalais.

Sept idées ont été retenues :

- combattre la pollution lumineuse à travers une motion et une campagne de sensibilisation ;
- créer des emplois pour les jeunes dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat de la Ville de Genève ;
- compléter une déchetterie par un espace d'échange pour les objets dont les gens veulent se débarrasser ;
- réaliser un skate-park indoor pour lequel des alternatives à court terme ont été réfléchies en tenant compte de la dimension d'un tel projet ;
- créer des ateliers manuels dans les quartiers qui donnent la possibilité de créer des liens et de transmettre du savoir ;
- constituer une association pour mettre en contact des jeunes et des personnes âgées ;
- réaliser des ateliers civiques pour initier les jeunes à la politique et chercher à démystifier cette dernière.

Ces idées font l'objet d'une attention particulière des services municipaux concernés qui accompagnent les auteurs pour faciliter la mise en œuvre. Le groupe de suivi s'est rencontré une première fois le 25 mai 2021.

Le processus reste ouvert. Si d'autres jeunes veulent contribuer à la réalisation des idées retenues, ils ont la possibilité de s'annoncer au Service jeunesse de la Ville de Genève.

Les participant.e.s à la démarche Engage.ch ont également rempli un questionnaire sur leur intérêt face à la politique et à l'engagement citoyen. Les résultats seront communiqués ultérieurement.

### **Soutien d'une démarche participative pour un skatepark à Montbrillant**

La Ville de Genève est peu dotée en équipements de sports urbains et les demandes du public sont nombreuses. Cette lacune est relayée notamment dans le Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030<sup>23</sup>. La demande de nouveaux espaces pour les sports urbains est également portée par différentes motions :

- M-930 Skateparks dans nos parcs et sur nos places traitée le 27 juin 2016.
- M-1091 Un bowl ou un skatepark complémentaire pour l'hiver et les temps de pluie annoncée le 25 juin 2013, renvoyée à la commission des sports le 28 septembre 2015 et à l'ordre du jour du Conseil municipal depuis lors.

Le 21 mai 2019 s'est tenu le Forum social Grottes - St-Gervais dans le cadre de la Politique sociale de proximité du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

<sup>23</sup> «Les besoins pour les piscines, les patinoires et le sport urbain ne sont pas couverts. L'offre d'équipements n'est pas suffisamment ouverte à la pratique libre et trop orientée sur les besoins des sportifs masculins.»

Pendant cette soirée, les jeunes venus en nombre, accompagnés par le Service de la jeunesse, ont confirmé le besoin de nouvelles infrastructures qui leur seraient dévolues sur ce périmètre.

Un Collectif, l'Espace freestyle Montbrillant, s'est constitué suite au Forum pour développer un projet. L'objectif de ce Collectif est de créer un lieu de rencontre convivial, associatif, interculturel et intergénérationnel qui favoriserait la cohésion sociale pour et par les habitant.e.s du quartier, sur le mode d'un chantier participatif. Le Collectif a rédigé une pétition et a rencontré le Département de la cohésion sociale et de la solidarité en décembre 2019 pour faire part de ses souhaits et exposer les modalités et la temporalité de mise en œuvre.

Depuis le début du processus, le Service de la jeunesse a assuré un suivi régulier avec le Collectif via les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et la Maison du quartier. Il a appuyé la démarche en donnant la possibilité aux jeunes de travailler sur le programme de ce futur espace avec des architectes et des spécialistes des infrastructures de skate et parkour-park. Le but étant de leur permettre de préciser ce projet en tenant compte des contraintes techniques et urbanistiques.

En janvier 2020, le Conseil administratif a validé le fait qu'une partie de la parcelle n° 7514 puisse faire l'objet d'une étude portée par l'Association Espace freestyle Montbrillant en étroite collaboration avec le Service de la jeunesse, des architectes et spécialistes des infrastructures de skate-parkour-park, l'entreprise Vertical Technik AG de Bâle et Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Des ateliers participatifs ont été menés en juin 2019, puis début 2020, pour réaliser les premières esquisses avec Vertical Technik AG, puis en novembre 2020.

L'Association souhaite la création d'un skate-park et d'un parkour-park autogérés s'inscrivant dans une démarche citoyenne et impliquant l'engagement des jeunes du quartier. L'Association s'est déjà beaucoup impliquée dans le quartier sur ce projet par :

- une journée d'initiation au skate et au parkour organisée en novembre 2019 à la Reliure, en collaboration avec l'équipe des TSHM ;
- une semaine d'activités en août organisée par la Maison de quartier Pré en bulle et les TSHM, au cours de laquelle ils ont confectionné leurs modules de skate ;
- un événement au Cycle d'Orientation de Montbrillant le 19 septembre 2020, en partenariat avec la Maison de quartier Pré en bulle et l'équipe des TSHM.

### **Les subventionnements à l'enfance et à la jeunesse**

L'enfance constitue un champ de subventionnement important de la Ville de Genève. Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, subventionne depuis 2015, quelque 18 associations actives dans le champ de l'enfance, de manière nominative pour un montant total de CHF 718'000.-. Par ailleurs, ce sont CHF 344'000.- de subventions non-monétaires qui sont accordées.

En ce qui concerne la jeunesse, cinq associations sont soutenues pour un montant total de CHF 92'000.- et des subventions non-monétaires sont accordées pour un montant total de CHF 450'000.-



Dans le domaine de la culture, deux institutions majeures, subventionnées par la Ville de Genève, travaillent pour et avec ce public cible: le Théâtre Am Stram Gram, qui bénéficie d'une subvention de CHF 2'192'000.-, et le Théâtre des Marionnettes avec une subvention nominale de CHF 1'370'000.-.

En outre, la Comédie de Genève, nouvellement installée aux Eaux-Vives avec un budget adapté à ses nouvelles missions, développe depuis son ouverture un programme de médiation culturelle ambitieux, destiné notamment aux enfants et aux jeunes de 4 à 25 ans.

### **Durant la pandémie de Covid-19, l'enjeu de la protection des enfants et de l'accompagnement des jeunes**

Les enfants ont été particulièrement impactés par la pandémie, et, parmi eux, ceux vivant au sein des familles plus vulnérables. Le confinement a creusé les inégalités, en matière de développement des apprentissages, mais aussi en matière d'accès à une alimentation de qualité. Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité a élaboré un Plan d'actions pour lutter contre les enjeux sociaux du Covid-19. Une série de mesures concerne plus particulièrement la lutte contre le cumul des désavantages et la vulnérabilité des enfants marginalisés par la crise socio-sanitaire<sup>24</sup> :

- améliorer la sécurité alimentaire des jeunes enfants en s'assurant que les distributions de colis alimentaires soient complétées par du lait 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> âge ;
- financer des structures qui accueillent des familles en situation d'urgence ;
- maintenir l'accueil dans les structures de la petite enfance avec des mesures organisationnelles actives pour pallier les absences de personnel ;
- établir un suivi social pour faire le lien entre l'école, les familles, les enfants et les partenaires des différents quartiers ;
- renforcer l'aide aux devoirs gratuite afin d'accompagner les enfants en situation de vulnérabilité tout au long de leur scolarité ;

Le Plan d'actions Enjeux sociaux Covid-19 comporte également un axe *Accompagner les jeunes*.

Depuis le début de la crise sanitaire, les jeunes sont pénalisés par un accès plus difficile à l'emploi et par une réduction de l'offre de loisirs nocturnes qui les pousse à investir l'espace public. Le DCSS mobilise ses partenaires afin d'encourager les entreprises, les institutions publiques et les associations à engager des jeunes. En outre, l'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux hors murs se redéploie sur le terrain afin de proposer des messages de prévention liée à la pandémie et au vivre ensemble. Un partenariat a été conclu avec l'Association *Nuit Blanche* pour une action ciblée sur la Plaine de Plainpalais. Enfin, une page Instagram du Service de la jeunesse a été créée en élargissant le périmètre de la page Instagram du Skatepark de Plainpalais afin de traiter des thématiques telles que l'isolement de jeunes ou le mal-être lié au Covid-19.

<sup>24</sup><https://www.geneve.ch/fr/themes/structures-accueil-enfance-activites-extrascolaires/droits-enfant-lieux/enjeux-sociaux-droits-enfant> et <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2020-11/plan-actions-enjeux-sociaux-covid-19-ville-geneve.pdf>

Citons encore l'Allocation rentrée scolaire (ARS). En 2020, près de 2'957 familles ont bénéficié d'une aide financière ponctuelle pour faire face aux frais de scolarité de leurs enfants. Depuis 2018, l'ARS est distribuée sous forme de carte électronique de dépense, illustrée par Zep, utilisable dans un réseau de commerces partenaires. Sur décision du Conseil municipal, l'ARS s'étendra, dès 2021, aux familles sans statut légal sur le territoire, dans le cadre d'une collaboration avec le Centre de contacts suisses-immigrés.

## Pour aller plus loin

En 2015, la Ville de Genève s'engageait à :

- maintenir et améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants dans la Ville ;
- promouvoir l'égalité, qui est une des clés de l'intégration de tous les enfants à la vie de la Cité et l'intégration de tous les enfants ;
- développer la participation de tous les enfants à la vie de la Cité, qui ne peut être réalisée sans qu'une information adéquate leur soit rendue accessible.

Pour mettre en œuvre ces engagements, 30 objectifs et 60 actions étaient annoncées.

La Ville de Genève a-t-elle rempli ses engagements en matière de promotion des droits de l'enfant ?

La réponse à cette question est nuancée.

Le Plan d'actions présentait des projets avec des niveaux très différents. Un nombre certain d'actions n'était pas libellées de manière SMART (sans livrable concret fixé dans le temps). De plus, le Plan d'actions n'était pas accompagné d'un dispositif de monitoring, avec des valeurs cibles et des indicateurs. Enfin, sa mise en œuvre a été réorientée dès 2018. Grâce aux retours des services, on peut affirmer que de nombreuses actions projetées ont bien été réalisées mais il n'est pas possible à ce stade d'évaluer le niveau de réalisation de leurs objectifs, ni de mesurer leur impact.

Du point de vue de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein, la Ville de Genève est reconnue en tant que *Commune amie des enfants*. Pour qu'une ville puisse être labellisée, elle doit remplir quatre dimensions définies comme importantes par l'UNICEF : l'information, la structure, le processus et les résultats.

Sur le plan de l'information, l'UNICEF souligne l'existence d'une structure transversale<sup>25</sup> qui permet d'informer les Départements et Services municipaux, mais également les partenaires enfance et jeunesse sur la labellisation.

Sur le plan de la structure, l'UNICEF atteste qu'une structure de coordination est mise en place et que les canaux de participation des enfants existent bel et bien.

Sur le plan des processus, l'UNICEF reconnaît l'effort fourni en matière de cadre, notamment par la publication du guide *Enfance et participation. Mode d'emploi* et du grand nombre de projets impliquant la participation des enfants, ainsi que l'effort de sensibilisation et de formation fait auprès du personnel municipal. Cet effort de sensibilisation devrait cependant à être étendu aux partenaires institutionnels de la Ville de Genève.

Sur le plan des résultats, l'UNICEF attestait en 2018 que l'action municipale était sur la bonne voie. Les actions de participation pour les enfants sont nombreuses, menées avec engagement et surtout traduites sur le terrain. Nombreux sont les enfants qui y participent. La structure interdépartementale mise en place est convaincante.

En conclusion, la démarche Droits de l'enfant en Ville de Genève est ancrée dans une pratique municipale portée et valorisée par le label de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein. Elle contribue à répondre à plusieurs priorités de la Feuille de route 2020-2025 du Conseil administratif, notamment les droits humains et la justice sociale. Si il n'est pas possible aujourd'hui de l'objectiver et de le mesurer, l'effort de la Ville de Genève pour une prise en compte de l'opinion des enfants dans les champs d'action qui les concernent existe bel et bien.

Cet effort mériterait d'être prolongé par :

- des principes communs et explicités rassemblés dans une charte ;
- la réactivation d'une structure transversale interdépartementale sur la question de la participation des enfants qui puisse à la fois initier, guider, récolter les pratiques en matière de participation et continuer l'effort de sensibilisation à la prise en compte de la parole des enfants au sein de l'administration municipale, mais aussi auprès des partenaires institutionnels et associatifs ;
- la mise en place de dispositifs de participation pérennes.

Au terme de ce tour d'horizon, il convient de saluer les progrès accomplis, de reconnaître les obstacles qui demeurent et de partager l'engagement renouvelé de la Ville de Genève en faveur de droits de l'enfant.

<sup>25</sup> Soit la gouvernance de projet explicitée en Introduction du présent document

## **Glossaire**

ARS	Allocation de rentrée scolaire
AGCM	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
APMF	Action Préventive en Milieu Familial
BIE	Bureau de l'intégration des étrangers
CADV	Centre d'appui à l'intégration pour élèves déficients visuels
CO	Cycle orientation
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFPA	Centre de formation professionnelle en art
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
DCSS	Département de la cohésion sociale et de la solidarité
DPBA	Direction du patrimoine bâti
FOJ	Fondation officielle de la Jeunesse
FALC	Facile à lire et à comprendre
FSPJ	Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
HEP	Haute école pédagogique
HUMA	Hébergement d'urgence pour mineurs Accompagnés sans abri
LEJ	Loi sur l'enfance et la jeunesse
LSF	Langue des signes française
MQ	Maison de quartier
MAH	Musée d'art et d'histoire
MJSR	Ma Jeunesse Suisse Romande
MITIC	Médias, images, technologies de l'information et de la communication
ONU	Organisation des Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PJG	Parlement des Jeunes Genevois
PPM	Prix P'tits Mômes
SPO	Service des sports
SAPE	Structures d'accueil petite enfance
SDPE	Service de la petite enfance
SPMi	Service de protection des mineurs
TSHM	Travailleurs sociaux hors murs
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VP	Association Vision Positive

### **Impressum**

Conception graphique  
Ville de Genève

Contact  
Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Direction  
4, rue de l'Hôtel de Ville  
1204 Genève  
022 418 49 00

